

STRATÉGIE RÉGIONALE DAC

MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

L'art 23 Loi Organisation Transformation Système de Santé

Art. L. 6327-2. – Le DAC :

- 1° - **Assure la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels** : accueil, analyse de situation, orientation, accès aux ressources spécialisées, suivi, accompagnement renforcé (gestion de cas/situations complexes), planification des prises en charge ;
- 2° - **Contribue avec d'autres acteurs et de façon coordonnée, à la réponse aux besoins des personnes et aidants** : accueil, repérage des situations à risque, information, conseils, de mise en relation et d'accompagnement ;
- 3° - **Participe à la coordination territoriale** : concourt à la structuration des parcours de santé complexes

L'art 23 Loi Organisation Transformation Système de Santé

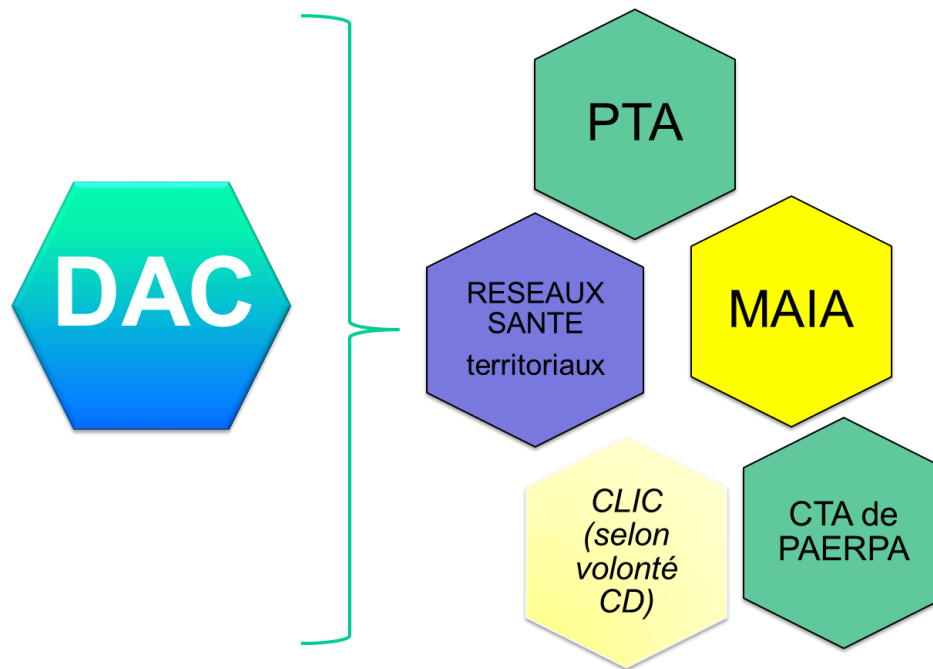
Art. L. 6327-3. – **Le DAC dispose d'une gouvernance équilibrée**

- acteurs sociaux, médico-s et sanitaires, intégrant notamment des représentants d'usagers, des CD et des CPTS.
- Cette gouvernance s'assure du principe d'une intervention subsidiaire du DAC à celle des professionnels du territoire.

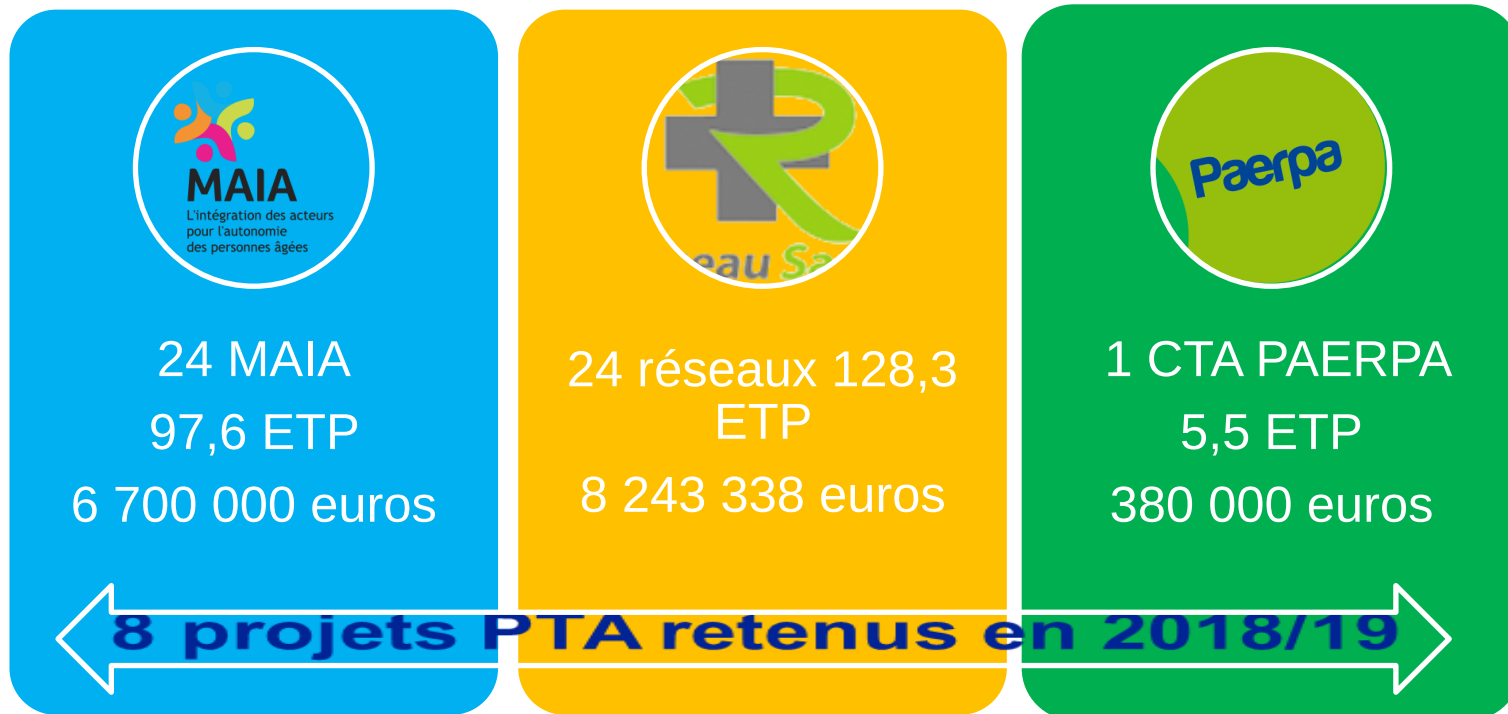
II – article 23 loi du 24 juillet 2019. – Les dispositifs existants (...) intègrent les DAC dans un **délai qui ne peut excéder 3 ans** suivant la date de la publication de la présente loi.

- Au terme de ce délai, les art L 6321-1 et 2 du CSP et art L.113-3 du CASF seront abrogés. (26 juillet 2022)

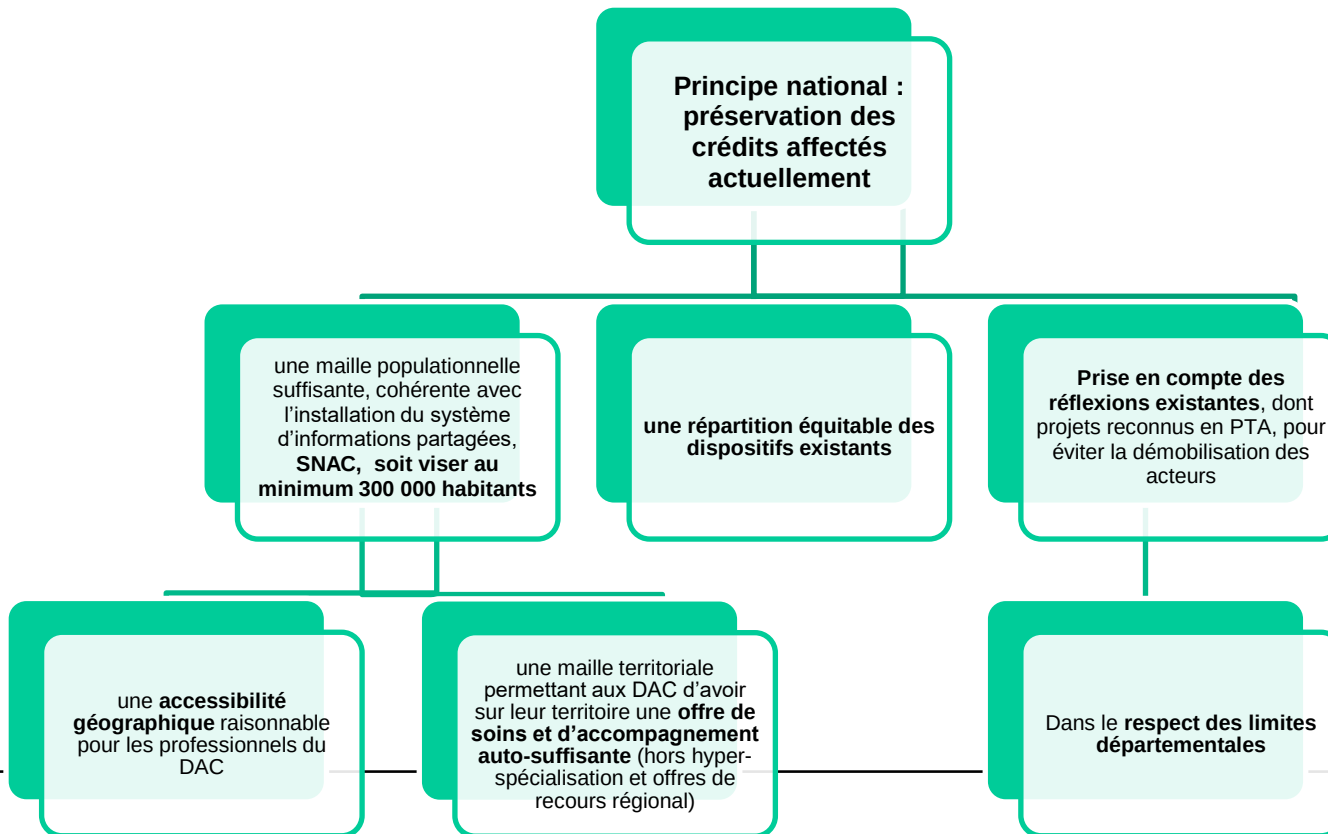
Concrètement le DAC est organisé avec les moyens des organisations prévues dans la loi



Diagnostic régional : plus de 15 millions d'euros et 230 ETP dédiés à la coordination à domicile, financés par l'ARS

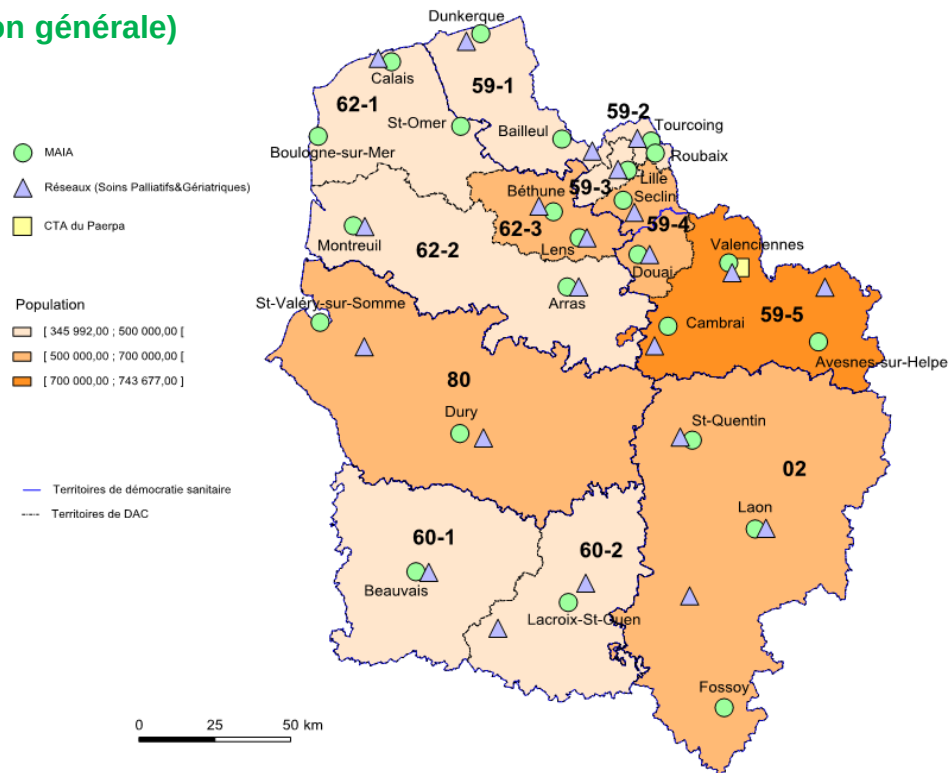


Principes de planification régionale



Carte des 12 DAC – HDF (répartition selon la population générale)

Proposition des territoires de DAC - juin 2020

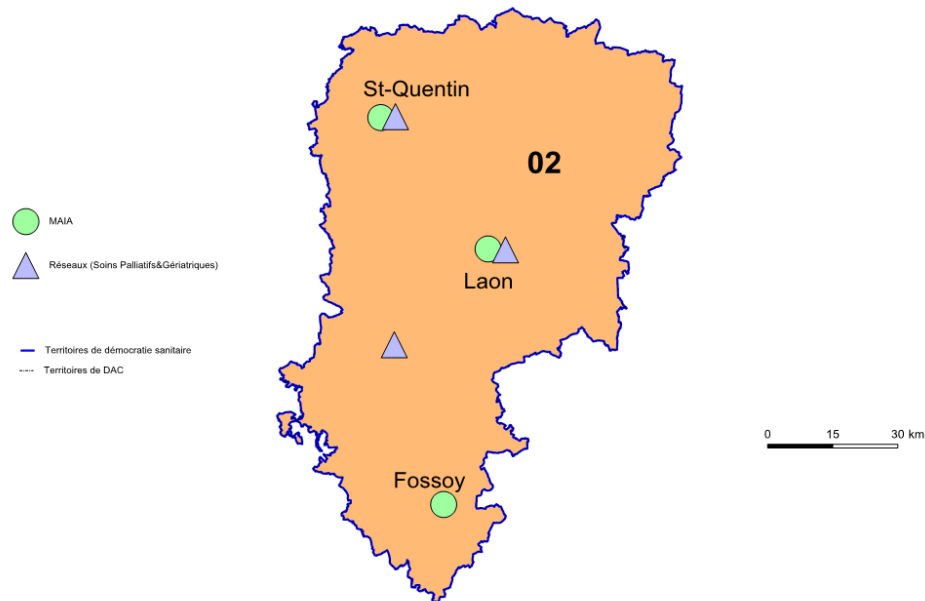


Carte du DAC dans l'Aisne

1 seul DAC.

Sans les CLIC dans un premier temps.

Proposition des territoires de DAC
Aisne - juin 2020

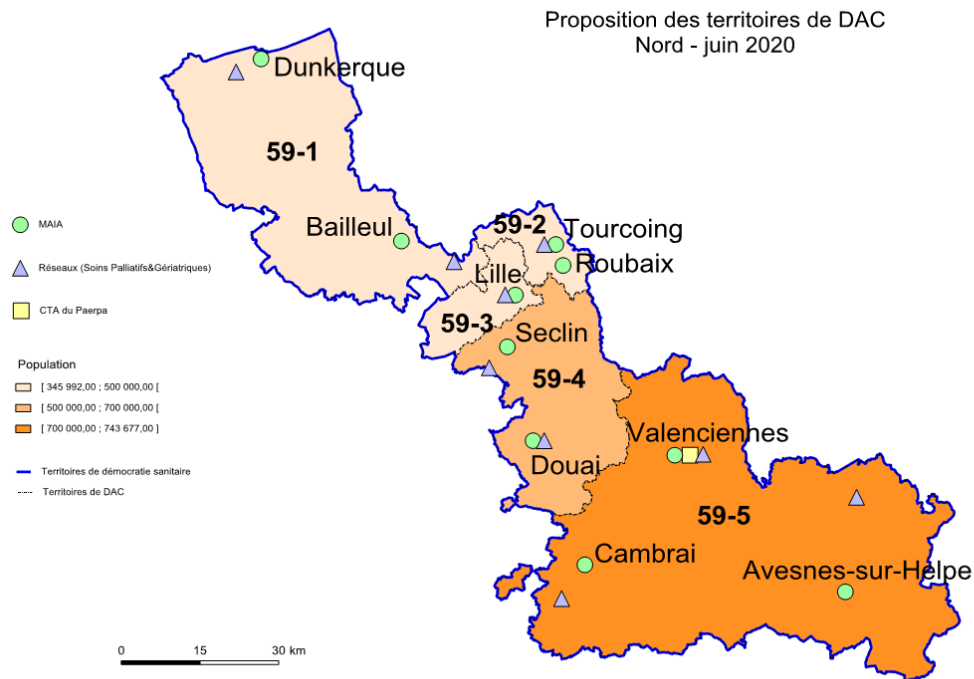


Sources : INSEE/ARS_HDF/DST/Observations&Etudes/LP/06-2020

Carte des DAC dans le Nord

5 DAC :

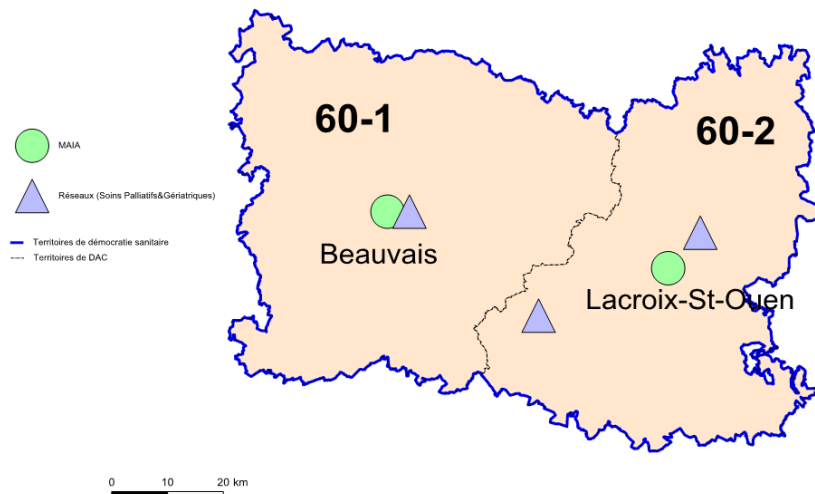
- Dunkerquois – Flandres intérieure
- Roubaix-Tourcoing (VNE)
- Lille Métropole
- Lille Sud-Est – Douaisis
- Sambre-Avesnois – Valenciennois - Cambrésis



Carte des DAC dans l'Oise

2 DAC : Oise Ouest et Oise Est

Proposition des territoires de DAC
Oise - juin 2020

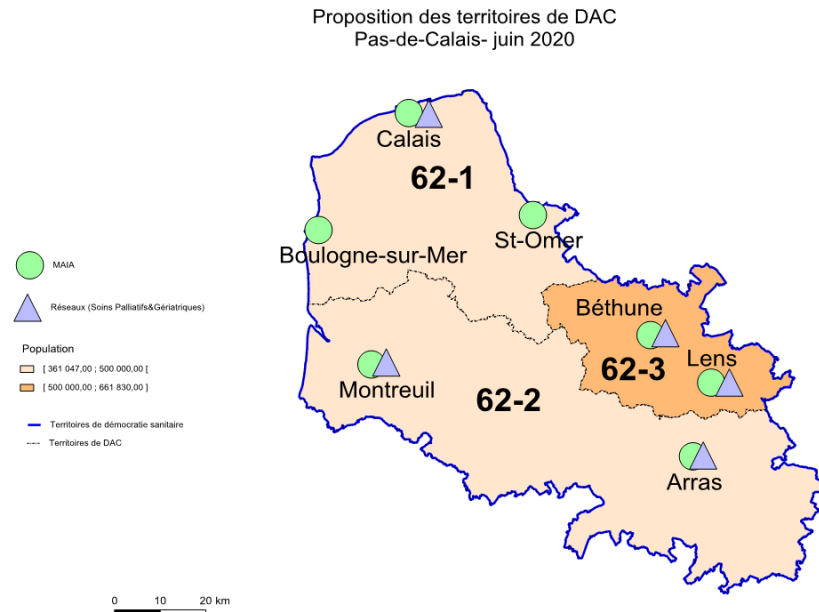


Sources : INSEE/ARS_HDF/DST/Observations&Etudes/LP/06-2020

Carte des DAC dans le Pas-de-Calais

3 DAC :

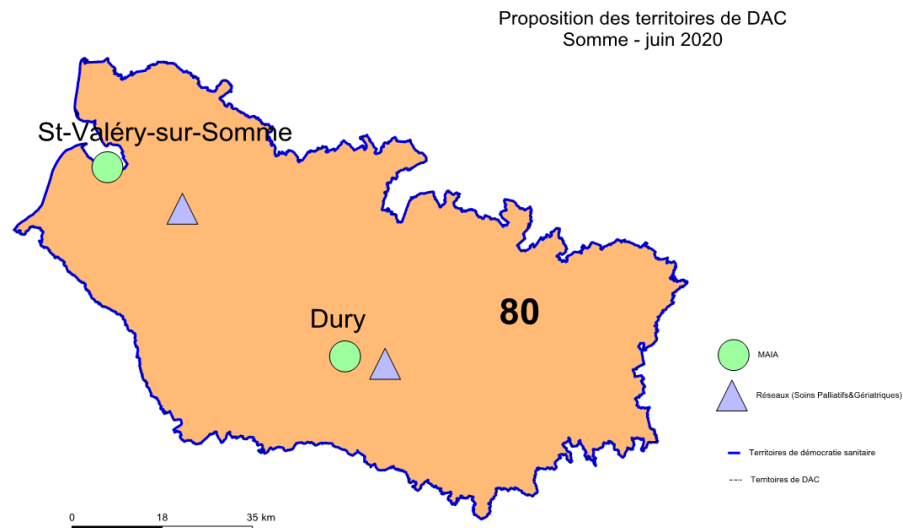
- Calaisis - Boulonnais - Audomarois
- Montreuillois – Arrageois
- Béthunois - Lensois



Sources : INSEE/ARS_HDF/DST/Observations&Etudes/LP06-2020

Carte du DAC dans la Somme

1 DAC pour le département.



Sources : INSEE/ARS_HDF/DST/Observations&Etudes/LP06-2020

Le marché public pour l'unification des DAC sur la base d'un cadre régional



Des rencontres avec les professionnels intégrant les DAC pour expliciter la méthode d'unification

Date	Horaire	Territoire
09/10/2020	10h	Oise Ouest
12/10/2020	10h	Oise Est
13/10/2020	14h	Somme
16/10/2020	10h	Lille Sud Est Douaisis
03/11/2020	10h	Lensois-Béthunois
12/11/2020	10h	Sambre Avesnois - Valenciennois - Cambrésis
	14h	Arrageois-Montreuillois
13/11/2020	10h	Aisne
16/11/2020	10h	Versant Nord Est
	14h	Lille Métropole
17/11/2020	10h	Calaisis-Boulonnais-Audomarois
20/11/2020	10h	Flandre maritime et intérieure

Pourquoi un cadre régional, complémentaire au cadre national ?

1. Pour donner aux prestataires qui accompagneront les démarches d'unification des éléments favorisant la structuration concrète des projets
2. Pour permettre la prise en compte des spécificités régionales et départementales
3. Ce cadre sera évolutif : il évoluera avec les DAC une fois constitués dès 2022.

Le cadre régional : ses principes

1. Le respect de la commande nationale = Elaboré sur la base du cadre national

- a. Répondre aux besoins des professionnels avec polyvalence
- b. Mutualiser et structurer la coordination des situations complexes dans les territoires
- c. Structurer la subsidiarité (donc des différences d'accompagnements selon les besoins non couverts de chaque territoire)

2. La prise en compte des besoins régionaux des usagers = Avec les spécificités régionales selon les besoins régionaux de la population issus de plusieurs constats

- a. Les objectifs du PRS HDF : issus des concertations régionales partenariales
- b. Des enseignements de la crise COVID : besoins des personnes âgées, besoins de fin de vie, réponse aux demandes urgentes non vitales en cohésion avec les organisations des PDS...

3. Un outil permettant de construire les bases des nouveaux dispositifs de coordination = Permettant aux prestataires d'élaborer des DAC avec fonctionnement et services rendus à l'utilisateur harmonisés

4. Un outil qui se veut évolutif à l'horizon 2022 = Il n'empêchera pas un travail plus approfondi avec les professionnels dès automne 2022 pour préciser les missions et le cadre d'intervention

Le cadre régional : éléments principaux

1. Adossement aux réflexions territoriales existantes et élargissement progressif des réflexions selon les besoins

2. Un travail important sur la subsidiarité à réaliser

3. Préservation des moyens et équipes existantes avec des propositions d'évolution selon les enjeux visés pour les DAC :

- a. Transformations progressive de l'activité vers la polyvalence
- b. Accompagnement avec des formations
- c. Accompagnement avec des outils nouveaux

Décrypter les cadres de missions régional et national : les points communs

Population : toute population sans distinction ni d'âge, ni de pathologie, en situation jugée complexe par les professionnels

Missions : 3 missions visées au CDC/décret

Portage juridique : différent ou non selon les territoires

Gouvernance : équilibrée

Coordination territoriale dans le respect de l'existant

Accompagnement au changement dont formations pour les personnels qui souhaiteraient changer de poste

Décrypter les cadres de missions régional et national : les points précisés en région

1. L'équipe pluriprofessionnelle

Pilotage : directeur + médecin coordinateur + coordinateur territorial

Fonctions médicales : coordinateur médical de l'équipe + fonctions expertises

Coordinateur territorial : gestion de projet à l'échelle du DAC

Équipe opérationnelle : des professionnels capables d'accompagner de l'information à la gestion de cas (de 1 à plusieurs missions possibles)

Une équipe administrative : secrétariat + référent communication + gestion administrative et financière

2. La plateforme téléphonique

amplitude : tous les jours de 9h à 19h et si possible le samedi matin

Une mise en place dès le démarrage

3. La communication

Essentielle comme levier à la mise en œuvre

Une identité visuelle régionale sera créée avec les professionnels

Fera partie des premières missions avec la plateforme téléphonique

Des travaux prévus jusqu'en juillet 2022 avec les professionnels sur la base du cadre régional

Depuis 2019 : Création ou accès à des outils numériques dans le cadre de PREDICE

À partir de janvier 2021 : Constitution des organisations juridiques et financières

-Constitution d'un outil de gestion des situations complexes (SNAC)

-Création d'un annuaire partagé (accès au ROR, voire des spécificités à créer)

-Accès aux outils de PREDICE (visioconférence sécurisée/TLM, outil d'orientation ViaTrajectoire, MSS, messagerie instantanée,...)

Accompagnement avec des prestataires externes
Avec suivi des équipes ARS

fin 2021 : Création d'une identité commune

Charte graphique
Identité numérique
...

Mi 2022 : Construction d'un CPOM avec l'ARS

Au terme de l'accompagnement, signature du CPOM